



**Déclaration liminaire à la Branche Associative Sanitaire Sociale et  
Médico-sociale à but non lucratif du 1<sup>er</sup> juillet 2011  
Huitième séance de négociations et des avancées insuffisantes !**

Nous sommes aujourd'hui dans la dernière ligne droite de la négociation de l'accord portant sur le réajustement de l'OPCA UNIFAF.

Cette déclaration n'a pour d'autre finalité que de réaffirmer les points rédhibitoires sur lesquels les quatre organisations syndicales se sont positionnées et ce, depuis 7 mois. Ces points sont d'une importance qui pose ouvertement la question de faire valoir un droit d'opposition.

La polémique et la tergiversation ne sont plus de mises. Nous sommes tous face à nos responsabilités, vous comme nous ! A plusieurs reprises, les 4 Organisations Syndicales ont su faire preuve d'ouverture et non des moindres ...

La négociation ne peut être réduite à un sens unique.

**Nous demandons aux employeurs de l'UNIFED :**

- De sortir de l'accord OPCA la question de la part fiscale et de la part conventionnelle pour ne rester que sur l'accord constitutif, avec le taux de participation prévu pour chaque type de contribution et obligation de versement à l'OPCA.
- De sortir de l'accord OPCA la question du niveau du fonds d'intervention, au moins sur le niveau de son plafonnement
- De sortir également, ce que nous avons par ailleurs accepté de « revisiter », les prises en charge d'actions de formation spécifiques de la branche, en les portant soit dans l'accord « dispositifs », soit dans une annexe.

Fortes de ces demandes et compte tenu des délais, elles mesurent pleinement leurs responsabilités et engagent chacun à trouver la ou les voies de sortie pour préserver l'intérêt de la branche professionnelle et de son outil, le Fonds d'Assurance Formation UNIFAF.

Dans la mesure où ces demandes seraient actées, de poursuivre la négociation sur les priorités triennales en matière de Formation Professionnelle Continue et de ses dispositifs de branche, considérant que celle-ci n'a pas été abordée sur le fond.

Le dialogue social paritaire, constant depuis 1972, ayant démontré à bien des reprises sa capacité à surmonter les écueils et pour lequel chaque organisation syndicale a contribué de manière constructive, doit prouver une nouvelle fois sa capacité à trouver une issue à cette situation.

Les organisations syndicales ont déjà relevé le défi au regard du chemin parcouru depuis le 20 décembre. Elles attendent que les employeurs en fassent de même.

**Paris le 1er juillet 2011**

Joëlle LOUSSOUARN-PERON  
Michel CAPPELETTI  
Marie-France PERROT-GUTHEY  
Denis LAVAT  
Noëlle RAYNIER

CGT : 06 80 99 47 44  
FNAS FO : 06 08 57 89 25  
UNSSP FO : 01 44 01 06 10  
CFTC : 06 62 51 96 39  
CFE-CGC : [raynier@ffasscfecgc.com.fr](mailto:raynier@ffasscfecgc.com.fr)